

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°53 Arrêté du 26 mars 1925 promulguant

n°53

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 mars 1925

Numéro JO

n° 340 du 31/03/1925

Date du numéro

31 mars 1925

VISAS

Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 17 février 1925 inséré au Journal officiel de la République française du 26 février 1925, page 1060), portant application à la Côte française des Somalis de l'article 1 de la loi du 17 décembre 1890 complétant l'article 1780 du Code civil relatif au contrat de louage de service,;

TEXTE INTÉGRAL

art.1

- Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses termes et teneur. le décret du 17 février 1929, portant application à la Côte française des Somalis de l'article 1 de la loi du 27 décembre 1899 complétant l'article 1780 du Code civil relatif au contrat de louage de service. art.2. , le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac